

CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Bulletin des interpellations et des questions orales

**Commission des affaires économiques, chargée de la politique économique, de
l'énergie, de la politique de l'emploi et de la recherche scientifique**

REUNION DU

MERCREDI 10 MARS 2004

SOMMAIRE

INTERPELLATIONS

de Mme Julie de Grootte (F) à M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement, concernant "les noyaux commerciaux".

(Orateurs: Mme Julie de Grootte et M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement).

de M. Mohamed Azzouzi (F) à M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement, concernant "l'accord sur les charges d'urbanisme imposées à VW Forest et ses conséquences en matière d'emploi à Bruxelles".

(Orateurs: M. Mohamed Azzouzi, Mmes Anne-Françoise Theunissen, Marie-Jeanne Riquet et M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement).

Président : M. Alain DAEMS.

- La réunion est ouverte à 14h45'.

**INTERPELLATION DE MME JULIE DE GROOTE A
M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT,**

concernant "les noyaux commerciaux".

Mme Julie de Groote .- Fin 2001, je vous interpellais sur l'expérience pilote des douze noyaux commerciaux définis en 1998 et opérationnalisés en 1999 par la création de douze ASBL. Vous aviez alors décidé de reconduire ces expériences et de les étendre à trois nouveaux noyaux commerciaux, chose qui fut faite.

A nouveau, nous sommes à neuf mois du terme des contrats des noyaux commerciaux existants. Cette initiative va-t-elle être poursuivie et reproposée aux communes participantes et aux associations de commerçants des quinze quartiers actuels? Va-t-elle éventuellement être étendue?

Lors de la première reconduction, après trois ans, une évaluation avait été effectuée. Lors de mon interpellation précédente, vous ne disposiez pas des résultats. Ont-ils été publiés depuis? Ont-ils été envoyés aux managers des noyaux commerciaux? Quelles en sont les conclusions? Quels enseignements en ont-ils été tirés? En sera-il question prochainement?

Selon vos dires de l'époque, l'évaluation est un outil de travail pour les acteurs de terrain. Elle avait révélé les expériences probantes et les initiatives qui n'avaient pas rencontré de succès. Le projet devait donc être redéfini et vous vous engagiez à nous le présenter. Je prends pour exemple Ixelles où la Région bruxelloise finance deux noyaux commerciaux. Actuellement, l'un est en chantier et l'autre doit "cohabiter" avec les grandes enseignes. Alors que ces dernières sont bien souvent dirigées par des gérants, comment les impliquer dans le noyau commercial alors qu'elles sont peu motivées pour le faire? Comment peut-on améliorer cette collaboration? Sur quel modèle peut-on se baser pour oeuvrer dans ce sens?

En cas de reconduction, le cadre et les structures mises sur pied seraient-ils maintenus tels quels ou seraient-ils améliorés?

Actuellement, chaque noyau emploie quatre APS sous statut ALE. Or, cette fonction serait appelée à disparaître à la fin de l'année. Confirmez-vous cette information? Cela entraînerait un problème de présence dans les noyaux commerciaux alors que les APS sont indispensables dans ces quartiers. Une certaine inquiétude commence à handicaper la motivation des uns et des autres et les dernières mesures concernant les stewards ne sont pas de nature à conforter le travail des équipes.

Enfin, les managers ont demandé que les structures au sein de la faîtière soient revues. Au cours des cinq années de fonctionnement, des remarques et des suggestions allant dans ce

sens ont été formulées à plusieurs reprises. En sera-t-il tenu compte dans l'éventualité d'une "pérennisation" de la démarche?

M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement .- Comme je vous l'ai déjà précisé, les résultats de l'évaluation étaient davantage destinés aux acteurs de terrain qu'à nourrir un débat parlementaire sur le sujet. Cette évaluation concluait à la pertinence globale du dispositif, à la nécessité de maintenir un effort dans les noyaux commerciaux en difficulté, de multiplier les actions communes et de renforcer la coordination du projet.

Je ne suis pas opposé à l'idée de venir vous présenter les contours du projet renouvelé, dès qu'ils auront été définis par le gouvernement.

Comme je vous l'avais annoncé, trois nouveaux noyaux commerciaux ont été définis par le gouvernement : Brabant à Schaerbeek, Cureghem à Anderlecht et Saint-Géry/Van Artevelde à Bruxelles.

Par ailleurs, comme annoncé, les salaires des ACS ont été revalorisés en 2002.

Le projet a évolué dans le sens d'une plus grande coordination et d'une meilleure diffusion des bonnes pratiques et d'expériences, et plusieurs actions transversales marquantes ont été menées : publication d'un guide des bonnes pratiques, mise sur pied d'un site internet interactif, étude de fréquentation et de chalandise, ou encore la création de groupes de travail sur la problématique de la mobilité et du logement aux étages des commerces.

Sur le fond, le dossier a très bien évolué et le dispositif continue à faire ses preuves sur le terrain.

La période expérimentale d'une durée de trois ans de cette initiative pilote s'achève à la fin de cette année. Cela signifie que le prochain gouvernement sera appelé à statuer sur sa pérennisation. Cependant, et sans vouloir engager mes successeurs sur ce point, je vois mal comment il pourrait en être autrement puisque tous les outils sont en place en vue d'une "pérennisation". Sur le plan régional, la coordination fonctionne de manière efficace et sur le plan local, les différents partenariats, après des débuts parfois hésitants, sont bien en place et commencent à produire des résultats tangibles.

Concernant les stewards, il existe actuellement 24 emplois "Rosetta" affectés à ces tâches dans les noyaux. Cette enveloppe, qui a permis l'allocation de deux stewards par noyau, n'est malheureusement pas extensible.

Une décision provisoire a été prise au sein de l'asbl faîtière dans l'attente d'une solution structurelle, liée à la création de six nouveaux postes pour les trois nouveaux noyaux. A ce stade, je peux vous confirmer qu'une pareille solution se dégage et que j'ai demandé aux responsables de l'asbl faîtière d'introduire une demande visant à obtenir six postes ACS pour pourvoir à ces fonctions indispensables à la convivialité des noyaux.

Cela ne signifie pas que le projet doit être reconduit tel quel et que certains ajustements ne sont pas nécessaires. Une meilleure stabilisation des agents de prévention et de sécurité est indispensable. Je ne suis pas outillé pour vous donner quelque garantie que ce soit sur la "pérennisation" des emplois APS. L'avenir de cette partie du projet dépend largement des décisions qui seront prises au niveau fédéral sur le futur des ALE. Cependant, je reste ouvert et j'attends toutes propositions des acteurs de terrain allant dans le sens de cette pérennisation.

L'année qui vient s'annonce déterminante pour le projet. Il est évident que celui-ci doit être pérennisé. Pour ma part, j'estime que cette "pérennisation" pourrait prendre la forme d'un contrat de gestion pluriannuelle mais c'est au prochain gouvernement qu'il reviendra de statuer sur ce point. En tout état de cause, je pense qu'il est inutile d'agiter le spectre d'un arrêt du projet au 31 décembre 2004.

Mme Julie de Grootte .- Vous faites bien de souligner qu'il s'agit là d'une initiative régionale et garder la valeur ajoutée de celle-ci à notre niveau serait une bonne chose.

Il faudrait organiser un débat sur cette initiative afin d'entendre les managers de noyaux commerciaux et avoir une idée plus précise de ce que peut représenter cette valeur ajoutée pour la Région et en tirer des renseignements.

Il est en effet difficile pour nous, commissaires, de savoir comment agir de manière commerciale.

Avant la fin de cette législature, il serait utile d'organiser un point de rencontre pour tirer les conclusions de cette expérience.

Concernant la "pérennisation" de celle-ci, ne pourriez-vous pas, sans pour autant engager le futur gouvernement, la reconduire pour treize mois afin de faciliter le relais par la prochaine législature?

Enfin, je suis rassurée par le bon cheminement du dossier "stewart" et la stabilisation du niveau des ACS.

M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement .- Les budgets existent pour continuer l'expérience jusqu'à la fin de l'année, mais ce n'est évidemment pas ce gouvernement qui pourra décider des assignations du budget 2005.

- L'incident est clos.

INTERPELLATION DE M. MOHAMED AZZOUZI A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT,

concernant "l'accord sur les charges d'urbanisme imposées à VW Forest et ses conséquences en matière d'emploi à Bruxelles".

M. Mohamed Azzouzi .- Le secteur automobile, important pour l'économie et l'emploi bruxellois, connaît de nombreuses

péripéties ces dernières années. Hier, VW a annoncé des restructurations dans le monde et donc peut-être à Forest.

Le 17 février, un accord avec la commune de Forest est intervenu sur le montant des charges d'urbanisme versé par VW en compensation de l'extension de son site. Après le regroupement de divers centres logistiques et sous-traitants, ce complexe industriel atteindra 75.000 m². La construction de ces nouveaux bâtiments doit permettre à VW de réaliser des économies d'échelle et de réduire le trafic dans la commune. Les autorités communales avaient imposé des charges d'urbanisme d'un million d'euros en vue de rénover la maison communale. Suite à des négociations, le montant des charges a été réduit à 250.000 euros. Le ministre avait dénoncé le montant excessif réclamé par la commune à un projet dans lequel la Région avait investi et qui devait avoir des répercussions sur l'emploi des Bruxellois.

Cette épisode montre la mauvaise utilisation des charges d'urbanisme en l'absence d'un cadre précis. Ces charges sont un instrument contribuant à l'équilibre urbanistique qu'il convient d'utiliser avec circonspection. L'arrêté d'urbanisme prévoit d'ailleurs que les charges soient affectées à des logements sociaux ou conventionnés. En outre, depuis la dernière modification de l'arrêté relatif aux charges, l'imposition de charges n'est plus obligatoire pour les activités économiques à haute densité de main d'oeuvre peu qualifiée.

La Région doit s'assurer du recrutement de travailleurs bruxellois par VW. Leur part est actuellement insignifiante. Qu'est-il permis d'espérer et dans quel délai? Quelles dispositions comptez-vous prendre?

Mme Anne-Françoise Theunissen .- Quand je vous ai interrogé il y a un mois au sujet de la dégradation économique chez VW, je ne pensais pas que le problème se poserait déjà maintenant. Les informations dont nous disposons sont inquiétantes même si elles ne sont pas encore précisées pour le site de Forest.

La question relative aux contacts établis avec l'ORBEM pour favoriser l'intégration des Bruxellois dans l'entreprise reste donc toujours d'actualité. VW est également engagé à ouvrir son centre de formation à d'autres travailleurs, à investir dans Iris-tech. Vu les informations récentes, avez-vous eu des contacts avec l'entreprise? Qu'en est-il de l'ORBEM?

Mme Marie-Jeanne Riquet .- Parmi le personnel de VW, seuls 7% des ouvriers et 10% des employés sont Bruxellois. Quand la SDRB attribue des aides importantes à une entreprise, ne pourrait-elle lui imposer l'obligation de transmettre ses offres d'emploi à l'ORBEM? Dans le projet d'ordonnance sur l'expansion économique, l'ORBEM est mentionné. Qu'en est-il au niveau de la SDRB?

M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement .- Je suis satisfait de l'accord intervenu avec la commune de Forest sur l'application du principe des charges d'urbanisme. Il s'agit de la conclusion heureuse d'un dossier dont je m'occupe depuis cinq ans. La SDRB est intervenue afin de favoriser la réalisation d'un projet d'une

grande ampleur. L'attitude irréfléchie de la commune ne pouvait la compromettre. Vu les restructurations annoncées chez VW, la situation aurait certainement été pire si un accord n'avait pas été trouvé au préalable.

Il faut certes tenir compte de la situation du marché de l'automobile. J'ai toutefois insisté pour que VW recrute moins frileusement des travailleurs bruxellois. Ce point est explicité dans la convention qui lie l'entreprise à la SDRB. VW s'engage à s'adresser aux services régionaux de formation et d'emploi pour ses recrutements futurs. Pour certains sous-traitants, des conventions pour l'engagement quasi exclusif de Bruxellois ont été passées avec l'ORBEM. Je veillerai à ce que VW et ses sous-traitants respectent ces engagements.

D'autre part les discussions pour la création d'un pôle de formation aux métiers liés à la construction automobile au sein de Iris-tech sont en cours. Il travaillerait avec les écoles de notre Région.

Par ailleurs, les contacts ont été poursuivis avec l'ORBEM.

De plus, la SDRB n'est pas intervenue financièrement auprès de VW, elle s'est mise à son service pour mettre des terrains industriels à sa disposition, ce qui cadre avec sa mission.

Enfin, on ne peut pas préjuger du futur du secteur automobile.

M. Mohamed Azzouzi .- Le ministre a répondu à mes questions. Son engagement à faire respecter les accords avec VW me rassure. Nous espérons que le ministre de l'Emploi de la prochaine législature négociera pour obtenir plus encore.

- L'incident est clos.

- La réunion est close à 15h20'.

